



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

exercice de la profession

Question écrite n° 60440

Texte de la question

M. Yves Simon souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les inquiétudes exprimées par les chauffeurs de taxi quant aux conséquences d'une déréglementation de leur profession préconisée par le rapport Cahuc-Kramarz. En effet, deux économistes, Pierre Cahuc et Francis Kramarz, ont remis en novembre dernier un rapport dans lequel ils estiment que des professions « protégées » sont responsables d'un manque à gagner pouvant aller jusqu'à un million d'emplois et proposent notamment la levée du numerus clausus pour les chauffeurs de taxi. Ces derniers craignent qu'une telle déréglementation de leur profession ait des conséquences désastreuses sur leur activité et la pérennité de nombreuses entreprises. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles suites il entend donner au rapport Cahuc-Kramarz.

Texte de la réponse

Le rapport établi par MM. Pierre Cahuc et Francis Kramarz, intitulé « De la précarité à la mobilité : vers une sécurité sociale de l'emploi », traite effectivement des rigidités qui peuvent freiner la création d'emplois dans certains secteurs. Il est légitime que le Gouvernement puisse examiner à intervalles réguliers si une réglementation, adoptée pour résoudre des difficultés rencontrées dans un cadre ancien, ne limite pas à l'excès les possibilités actuelles de développement et de création d'emplois. Tel est l'objet de ce rapport qui étudie un très grand nombre de secteurs de l'économie. S'agissant du secteur des taxis, il reconnaît le bien-fondé des critères qualitatifs très exigeants prévus par la réglementation actuelle pour accéder à la profession de taxi. Ces critères sont effectivement nécessaires pour offrir une prestation de qualité aux consommateurs. Il préconise en revanche de supprimer les restrictions relatives au nombre de chauffeurs autorisés de manière à corriger l'écart constaté entre l'offre et la demande de service de taxi. Il va de soi que si les propositions de ce rapport devaient sur ces points trouver une suite, cela ne pourrait se faire sans une consultation approfondie de l'ensemble des organisations professionnelles du taxi et sans une évaluation précise de leurs répercussions économiques et sociales.

Données clés

Auteur : [M. Yves Simon](#)

Circonscription : Allier (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60440

Rubrique : Taxis

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mars 2005, page 2620

Réponse publiée le : 6 septembre 2005, page 8355